

VIVE LES ASSOS !

Simplifier la vie
des associations

Susciter l'engagement
et accompagner
la vitalité associative

Soutenir l'emploi
associatif



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Une certaine conception de la démocratie

115 ans après la loi de 1901 qui établit la liberté d'association, nous tenons à saluer la vitalité remarquable du secteur associatif dans notre pays. Les Français ont, et de plus en plus, envie de se rendre utile, envie de trouver une activité qui ait du sens. Plus d'un tiers d'entre eux, de tous les âges, sont membres d'une association. Les possibilités ne manquent pas : 70 000 nouvelles associations se créent chaque année ! En tout, 1,3 million d'associations existent en France, créant un maillage territorial sans équivalent. Nous avons besoin de toutes celles et ceux qui jouent ce rôle essentiel.

Manuel Valls
Premier ministre

L'engagement associatif est un projet éthique et politique. Qu'est-ce qu'une vie réussie ? Pour ceux qui s'investissent au sein des associations, la réponse est au moins partiellement : faire ensemble. Nous avons besoin d'une société civile dynamique, et les associations en sont le terreau. Je les vois comme une richesse, et je veux les traiter comme des partenaires. Cette volonté s'est traduite par des décisions tout à fait importantes et tangibles, à travers ce que nous avons appelé le new deal associatif.

Patrick Kanner
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Soutenir l'emploi associatif

- Un abattement sur la taxe sur les salaires correspondant à 300 millions d'euros. Résultat : 70 % des associations, surtout les petites, ne paient plus la taxe sur les salaires.

On va
plus loin

- « CICE association » : Les associations qui paient encore la taxe sur les salaires bénéficieront désormais d'un abattement de 4 % de la masse salariale, pour tous les salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Un soutien équivalent à 600 M€.
- « Embauche PME » : l'aide à l'embauche pour les petites et moyennes entreprises est ouverte aux associations de moins de 250 salariés. 10 000 associations en sont déjà bénéficiaires.
- Reconnaissance législative des dispositifs locaux d'accompagnement qui permettent chaque année l'accompagnement de 7 000 petites et moyennes associations employeuses.

Simplifier la vie des associations

- Inscription dans la loi de la notion de subvention permettant la sécurisation juridique des associations et le rééquilibrage entre subventions et marchés publics.
- Signature de la charte des engagements réciproques qui promeut notamment les conventions pluriannuelles d'objectifs.

On va plus loin

- Un courrier du Premier ministre sera adressé aux préfets demandant à ce que la charte soit déclinée avant la fin du 1^{er} trimestre 2017 et signée au plan régional.

- Dématérialisation des démarches courantes grâce au nouveau compte association sur service-public.fr : plus de 50 000 dossiers de création et de modification d'association ont été transmis depuis avril 2016.

On va plus loin

- De nouveaux services numériques à venir :

Un seul identifiant par association permettra de pré-remplir toutes les déclarations adressées aux administrations de l'État et des collectivités territoriales.

Une cartographie des associations, prochainement disponible sur le site internet « dataasso », pour que chaque citoyen puisse connaître le tissu associatif de sa localité et disposer d'informations à jour.

Susciter l'engagement et accompagner la vitalité associative

- Universalisation du Service Civique avec un objectif de 150 000 jeunes engagés en 2017. Un nombre de jeunes engagés multiplié par 10 depuis 2011.
- Dotation de 50 M€ pour le chantier présidentiel « La France s'engage » afin de soutenir les initiatives les plus innovantes.
- Le « Compte engagement citoyen », prévu par la loi Travail, permet de :
 - retracer les engagements pour la validation des acquis de l'expérience ;
 - acquérir des heures de formation complémentaires.

On va plus loin

- **Projet de loi Égalité Citoyenneté :**

- Création d'un congé d'engagement de 6 jours ;
- Reconnaissance de l'engagement dans l'ensemble des diplômes du supérieur via l'obtention de crédits ECTS ;
- Création de la réserve civique pour tous les citoyens qui sont prêts à se mobiliser dans des circonstances exceptionnelles.
- Saisine du représentant de l'État dans le département pour solliciter la reconnaissance du caractère d'intérêt général.

- 200 M€ pour les associations des quartiers.
- 22 M€ pour la formation de 150 000 bénévoles par an.
- Plus de 1 000 centres de ressources et points d'appui à la vie associative sont géolocalisés, par domaine de compétences, sur le site internet www.associations.gouv.fr.

Chiffres clés

1,3 million
d'associations

550 000 associations
bénéficient chaque année
d'une subvention publique, soit
près d'une association sur deux

1,8 million d'emplois,
soit 10 % du total des
emplois privés, dans
165 000 associations

16 millions
de bénévoles

2,1 milliards €
de subventions
versées par l'État

Plus de 2 milliards €
de dépense fiscale
chaque année*

250 millions €
pour les associations
de proximité



www.associations.gouv.fr



@Asso_gouv

* Exonérations par dons et mécénats